

Pour être informé(e), défendu(e),
pour revendiquer...

Syndiquez-vous!



Le premier syndicat

☞ des Instituteurs et Professeurs des Ecoles du 94
☞ des AVS AESH dans l'académie de Créteil
☞ des agents de la Fonction Publique de l'Etat
dans le 94 et au plan national

LA FORCE DU SYNDICAT,

☞ **C'est son nombre de syndiqués :**

Parce que sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers. Les ressources du SNUDI-FO 94 ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation !

☞ **C'est son indépendance :** Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit ! **Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale !**

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire : La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt : Le trésorier du syndicat vous adressera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier du remboursement (ou d'un crédit d'impôt) de 66% du montant total de votre cotisation pour **la déclaration de revenus 2021.**

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

☞ être informé(e), et **défendu(e) en priorité en cas de besoin,**

☞ le contrôle par les élus du personnel du syndicat de votre déroulement de carrière (nomination, promotion, etc.),

☞ recevoir le mémento syndical des droits du PE édité par le SNUDI-FO 94

☞ participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions (congrès départemental, conseil syndical ...).

☞ bénéficier de la **Protection juridique « vie professionnelle »**

Protection juridique « vie professionnelle » :

Chaque adhérent FO est protégé par une convention d'assistance et de représentation en justice signée par notre fédération avec un cabinet d'avocats. Cette convention permet de lui faire bénéficier d'une assistance juridique dans le cadre de sa vie professionnelle, en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parent d'élève par exemple). Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.

Le SNUDI FO, un syndicat confédéré : Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les Psy-EN et les AESH des écoles publiques, le SNUDI FO appartient à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, constituée de plus de 15000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'Etat, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Le SNUDI-FO 94 est affilié à l'Union Départementale des syndicats de la CGT-Force Ouvrière du Val-de-Marne et à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP-FO) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO). En plus des informations par mail et du bulletin *l'école syndicaliste 94*, chacun des adhérents du SNUDI-FO 94 reçoit régulièrement les publications et circulaires de ces différentes instances syndicales, ainsi que celles du syndicat national.



Bulletin d'adhésion

Bulletin d'adhésion à retourner à :
SNUDI-FO 94,
11/13 rue des archives, 94010 Créteil
ou à remettre au **délégué du SNUDI-FO**
94 de votre commune ou de votre école.

Vous pouvez faire 1 à 2 chèques à
l'ordre de SNUDI-FO 94
Attention ne pas dater les chèques
Ecrire au verso le mois d'encaissement
(limite : décembre 2020).

Cadre réservé à la trésorerie du SNUDI-FO 94 - ne rien écrire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI-FO 94. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire modifier en nous contactant : 94snudifo@gmail.com

Nouvelle adhésion ☐

ou

Renouvellement de cotisation ☐

Nom : **Prénom :** **Date de naissance**/...../.....

Adresse personnelle (écrire en majuscule d'imprimerie) :

.....

Code postal : **Ville :** **Tél port :**

Email (à remplir avec soin)

Affectation

Date et signature

Ecole : mat / élém / **Nom :**

Ville :

Bulletin d'adhésion au SNUDI-FO 94

Spécial Enseignants Fonctionnaires Stagiaires

Montant de la cotisation annuelle 50€ en chèques.

L'adhésion est valable jusqu'en juin 2021. A cette date, nous vous invitons à renouveler votre adhésion au tarif EFS de 103 euros, soit 153 euros pour deux années de syndicalisation au SNUDI-FO 94.